



NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal le 28 mai, et conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, il y a lieu de renouveler le Conseil d'Administration du **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale).

Madame Sandrine COSSERAT, Maire de Volonne procèdera prochainement à la nomination des membres non élus de ce Conseil d'Administration.

Parmi ces membres doivent siéger

- des personnes issues de la population désirant s'investir dans l'action sociale de la commune, ainsi que
- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- un représentant des associations de personnes handicapées

Les propositions de candidature sont à adresser à Madame le Maire par courrier, mail ou remis à l'accueil de la mairie avant le 15 juillet

CCAS – Mairie de VOLONNE - 1, place Charles de Gaulle - 04290 VOLONNE

ccas-mairie.volonne@orange.fr